

Quel est le délai minimal à respecter pour reporter une réunion distanciel, dans le cadre d'une formation en blended-learning, sans être considéré(e) absent ?

Si vous ne pouvez être présent(e) à une réunion distanciel, vous pouvez l'indiquer **au plus tard 15min** avant le début de celle-ci en contactant le service client par téléphone au +33 (0) 1 44 55 38 31 ou par mail (lorsque le délai le permet) à training@intercountry.com.

Pour rappel, une réunion ne peut être modifiée qu'**une fois**.

Si votre cours se déroule en binôme ou en trinôme, merci de contacter vos collègues pour validation de la date choisie pour votre groupe.



From:
<https://faq.e-exercises.com/> - FAQ - Accueil

Permanent link:
https://faq.e-exercises.com/doku.php?id=fr:planning:delai_report

Last update: **2025/01/17 11:48**

